



## Chers amis des Lamas et Alpagas,

Le 23. et 24. Septembre 2017 se dérouleront dans l'Espace Gruyère à Bulle, dans le cadre du «74ème marché-concours inter-cantonal de moutons et de chèvres» un concours suisse de lamas et d'alpagas, ainsi qu'un concours de toisons.

### Conditions de participation, informations de l'organisateur:

**Registres:** N'oubliez pas, s.v.p., que seuls les animaux enregistrés auprès d'un registre européen reconnu peuvent participer. Les participants doivent joindre obligatoirement à leur bulletin d'inscription une copie de la fiche du Registre (identification et filiation). Les animaux inscrits sont présentés dans le catalogue avec les noms de leurs parents et, si disponible, leur typage ADN est indiqué.

**Concours de la descendance des Etalons:** Pour cette classe doivent être engagés l'étalon (actif dans la reproduction) et trois de ses descendants (d'au moins deux femelles distinctes). Le père doit être inscrit en règle au concours sans être lui-même nécessairement présent. Les descendants doivent, en plus, effectivement participer, chacun dans leur classe, au concours Modèles et Allures. Pour le cas où plus de descendants que nécessaire seraient présentés en concours Modèles et Allures, il est possible après leur classement de décider alors quels animaux on présente dans le concours des descendants. La parenté (père, mère) de la descendance doit être confirmée par un test ADN.

**Concours de la descendance des Femelles:** Pour ce concours devront être présentés la mère (active dans la reproduction) et deux de ses descendants (d'au moins deux étalons différents). La mère ne doit pas être présente, mais ses descendants doivent participer au concours (Modèles et Allures) chacun dans leur classe. La parenté (père, mère) de la descendance doit être confirmée par un test ADN.

**Groupes d'âge:** Gr. 1: 6-12 mois, Gr. 2: 1-2 ans, Gr. 3: plus de 3 ans, classe seniors: âgés de 10 ans ou plus. Si nécessaire, les classes peuvent être regroupées.

**Walking-Fleece:** (Toison sur animal): concours pour lamas (non-tondus) avec jugement de la toison exclusivement. Longueur minimale des fibres de la toison: 5cm. Par propriétaire un maximum de deux animaux est admis.

**Petits non sevrés:** Il est déconseillé d'emmener des animaux âgés de moins de 8 semaines. Les petits lamas de plus de 5 mois, ainsi que les petits alpagas à partir de 6 mois, doivent participer à l'un des concours proposés. Tous les petits sont des participants réguliers (payants). Pendant que la mère est dans le ring, le petit doit se trouver hors de sa vue et sous surveillance, sa présence dans le ring n'est pas possible.

**Conditions vétérinaires:** Tous les animaux doivent être identifiés par puce électronique et par le Document d'accompagnement pour animaux à onglons. Les lois sur la protection des animaux doivent être respectées (transport). Les détails de la réglementation vétérinaire voir feuille séparée jointe. L'association organisatrice se réserve le droit d'exclure de la manifestation des animaux montrant des signes de maladies, des problèmes parasitaires, des malformations ou des troubles du comportement (mauvaise imprégnation).

**L'organisation des groupes:** Les groupes peuvent être organisés différemment le jour de l'évènement. Veuillez observer attentivement les listes placardées et écouter les annonces par haut-parleur. Les participants ne seront pas appelés individuellement.

**Descriptions d'animaux:** Elles peuvent être organisées pour un nombre limité d'animaux participant au show dans l'ordre des inscriptions.

**Concours de toisons:** Veuillez à ce que les toisons inscrites arrivent samedi avant 10:30 à l'Espace Gruyère ou alors jusqu'au vendredi 22.09.2017 chez Didier Blanc (adresse voir "Publicité") par la poste.

**Showmanship:** Présentation lors de laquelle est jugée la manière de présenter l'animal.

### Trekking:

Randonnée: pour participer aux concours "jeunes animaux" (avec bât, sans poids) les animaux doivent avoir moins de deux ans. Les poids chargés sur le bât des adultes pèsent 15 kg pour les lamas et 6 kg pour les alpagas.

**Règlement dans le ring:** Les animaux seront jugés par des juges d'AELAS en fonction des critères habituels d'AELAS. Dans le ring les animaux doivent être présentés à la longe de manière à ce que ses mouvements puissent être jugés. Les poils autour des yeux doivent être raccourcis, si nécessaire, afin de ne pas obstruer la vision des bêtes. Sur les lamas suris les poils dans la région du corps doivent être raccourcis (longueur maximale : 35 cm). Lors des concours modèle et allures les animaux seront touchés (également les testicules et la queue) et leur dentition sera vérifiée. Veuillez pratiquer ce genre de manipulation avec vos animaux. Un propriétaire peut inscrire un maximum de deux animaux par sexe et par classe d'âge. Dans les compétitions sportives la même personne ne peut présenter plus que deux animaux. D'éventuelles exceptions à cette règle seront annoncées au préalable par l'organisateur. Pour les concours de randonnées il est obligatoire d'entraîner les animaux inscrits avec une selle de bât auparavant. Notez que dans le ring (sport, modèles et allures) aucun panneau ou vêtement portant le nom ou le logo du propriétaire ou de l'élevage ne sont admis. Pour les vêtements des présentateurs, des hauts de couleurs claires (blanc/beige, pas de blouses de travail, façon bouchers) et des pantalons/jupes foncés sont souhaités dans les concours modèle et allures. Pour les concours de sport, pour raisons de sécurité, des vêtements et chaussures adaptés sont nécessaires. Il est interdit d'utiliser de la nourriture ou des clickers etc. pour influencer le comportement des animaux dans le ring ou dans les parcours. Des animaux qui par leur comportement gênent ou mettent en danger les autres peuvent être exclus.

**Programme:** Samedi 10 h: séminaire explicatif (déroulement et critères d'évaluation en modèles et sport). Samedi et dimanche: concours "Modèles et Allures" et concours de sport. Pour détails voir bulletin (halle d'exposition). Les animaux doivent être présents sur le lieu de la manifestation du samedi 23.09.2017 à 10:30 heures jusqu'au dimanche 24.09.2017 à 16 heures et être visibles pour le public.

**Assurance:** Les participants sont responsables pour tous les dégâts éventuels causés par eux ou leurs animaux.

**Dîner:** le samedi soir on peut avoir un dîner au restaurant sur place.

**Logement des animaux:** Ils seront logés dans des boxes (3,5 m x 3,5 m pour 4- 5 alpagas / 3- 4 lamas). Les mâles sexuellement matures seront placés dans des boxes plus hauts. Les boxes réservés doivent être utilisés et ne doivent pas être transformés. Afin de présenter une image uniforme et égale pour tous, les boxes personnels et accessoires d'éclairages ne sont pas admis. Malheureusement les couloirs ne seront pas assez larges pour installer des tables devant les boxes. Prière d'installer votre information sur les parois du box. Le foin sera à disposition. Les boxes doivent être propres pendant tout le show. Les litières autres que le foin (tapis etc.) et les détritiques doivent être éliminés par l'exposant.

**Arrivée et enregistrement:** Samedi 8:00 h - 9:30 h, Numéros d'urgences pour le jour de l'arrivée en cas d'imprévu: Didier : +41 (0) 793 621 486  
Ilona: +49 (0) 171 851 6432

**Hébergement à Bulle :** voir [www.la-gruyere.ch](http://www.la-gruyere.ch)

**Adresse:** Espace Gruyère SA Rue de Vevey 136, 1630 Bulle

**Accès:** [www.espace-gruyere.ch](http://www.espace-gruyere.ch)

**Date limite d'inscription: 14.08.2017.** Tous les éleveurs et leurs animaux inscrits jusqu'à cette date (le cachet de la poste faisant foi) seront inclus dans le catalogue de l'exposition. Ceci à condition que toutes les informations et les copies des feuilles d'enregistrement, la confirmation de détention et, pour les alpagas, les échantillons de fibre soient fournis à temps à AELAS. Tout envoi ultérieur sera considéré comme retardataire.

**Publicité dans le programme:** Veuillez vous adresser à: [Isabelle.davetburri@fr.ch](mailto:Isabelle.davetburri@fr.ch)  
Info : Didier Blanc, [Randolama.ch](http://Randolama.ch), Route de Fontanoux 15, CH-1646 Echarlens, Tel : +41 (0) 793 621 486,  
Email : [randolama@gmail.com](mailto:randolama@gmail.com)

**Tarifs:** Les tarifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Règlement:** Veuillez **virer** les frais d'inscription **avant le show**. Après la clôture des inscriptions les frais payés ne seront ni remboursés ni pris en compte en cas de radiation ou changement d'animaux. Ceci est valable également en cas de renonciation à la participation pour cause de force majeure ou d'autres raisons contraignantes. Veuillez payer le dîner directement au restaurant. La réservation pour le dîner vous oblige à le payer.

**Coordonnées bancaires:**  
Pour les virements : compte postal : « marché-concours »  
CH65 0900 0000 1700 2629 9 Fédération des syndicats d'élevage des espèces caprines et ovines, 1762 Givisiez.

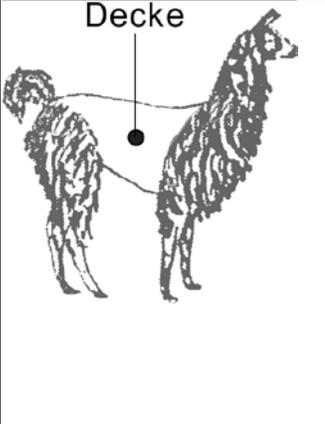
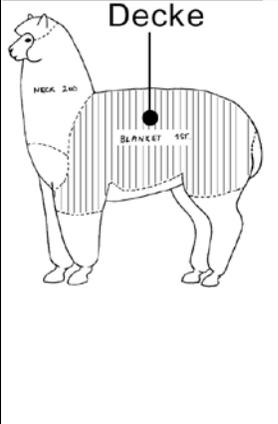
Nous souhaitons un agréable voyage à tous les participants.

Avec nos salutations amicales

Votre équipe AELAS



Informations: AELAS e.V., Römerstr. 23, D-80801 München;  
Tel.: 0049 (0) 89 / 34 72 72, Fax: 0049 (0) 89 / 39 18 02  
Email: [info@aelas.org](mailto:info@aelas.org)

	<p>Brèves informations sur les critères de jugement des différentes classes:</p> <p><b>Alpaga non tondu:</b> 50% aspect extérieur, 50% qualité de la laine. <b>Huacaya:</b> Longueur minimum des fibres 5 cm, pas de maximum jusqu'à 12 mois, de 13 mois maximum 17,5 cm. <b>Suri:</b> Longueur minimum des fibres 7,5 cm, jusqu'à 24 mois pas de maximum, de 25 mois maximum 35 cm. <b>Alpaga tondu:</b> 100% aspect extérieur, fibre dans le card de l'ensemble. <b>Toisons alpagas:</b> couverture dorsale («Decke», voir dessin) alpaga, Huacaya: longueur minimum des fibres 7,5 cm, toutes les autres mesures voir «Alpaga non tondu». <b>Lama:</b> 75% aspect extérieur, 25% qualité de la laine. <b>Toison Lama:</b> Couverture dorsale («Decke», voir dessin), longueur des fibres minimum : sous poils 7,5 cm, maximum 20 cm poils de garde inclus.</p> <p><b>Ne pas laver les toisons.</b></p>	
--	---	---

Droits d'Inscription	Date limite (14.08.2017)	Après la date limite
par animal	Sfr 25	Sfr 40
par box	Sfr 50	Sfr 75
par toison	Sfr 10	Sfr 20